vinetur

L’Inde impose une charge à l’importation de 162,5 % à certains whiskies écossais en vrac

Un différend sur le classement douanier renchérit le whisky concentré destiné aux assemblages locaux, au-delà des niveaux d’avant l’accord

jeudi 19 novembre 2026



L’Inde applique une charge combinée effective de droits de douane et de taxes de 162,5 % à certaines importations de whisky écossais en vrac, selon une enquête de Reuters publiée par Business Today le mercredi 18 novembre. Cette mesure accentue un différend commercial sur le classement de ces cargaisons à la frontière.

La charge rapportée concerne, en Inde, certaines importations de whisky écossais utilisées par des producteurs locaux pour élaborer des assemblages. Les autorités douanières indiennes contestent le classement des matières premières à base de whisky concentré, selon l’article, qui cite huit sources et un document officiel. Le différend est devenu sensible car il porte sur un produit couvert par le cadre plus large de l’accord commercial entre l’Inde et le Royaume-Uni, dont le gouvernement défend les intérêts des exportateurs lors des discussions sur le sujet.

Le chiffre de 162,5 % est important car il dépasse ce à quoi de nombreuses entreprises s’attendaient après la réduction, par l’accord commercial, du droit de douane appliqué au Scotch éligible. Dans le cadre de cet accord, le droit de douane sur le Scotch répondant aux critères a été ramené à 75 %. Mais ce taux ne correspond pas à la charge totale désormais rapportée. Le chiffre de 162,5 % désigne l’effet cumulé des droits de douane et des autres taxes prélevées sur les importations concernées, calculé par rapport à leur valeur à l’importation.

La charge totale est donc supérieure de 12,5 points de pourcentage au niveau de 150 % qui s’appliquait avant l’accord, selon l’article. Cette comparaison souligne la principale réclamation des importateurs et des distillateurs : même après la baisse des droits prévue par l’accord commercial, le traitement de ces cargaisons en vrac par les douanes peut laisser les entreprises face à un coût fiscal global plus élevé qu’auparavant.

Le différend porte sur le Scotch en vrac, et non sur le marché plus large du whisky en bouteille. Les professionnels du secteur craignent que le traitement douanier de ces importations concentrées n’augmente les coûts de production des fabricants indiens qui utilisent le Scotch comme matière première, comprimant leurs marges et alourdissant leurs besoins en fonds de roulement. Pour les entreprises qui importent de gros volumes destinés à l’assemblage, l’écart entre un droit de douane réduit et une

charge effective à l'importation bien plus élevée peut avoir des conséquences directes sur les prix, la trésorerie et la planification des approvisionnements.

Selon l'article, certaines cargaisons sont autorisées à être dédouanées à titre provisoire après le versement de sommes par les importateurs et la fourniture de garanties, tant que la question du classement n'est pas réglée. Cette procédure peut contribuer à maintenir les approvisionnements, mais elle laisse aussi les entreprises dans l'incertitude quant au coût final. En règle générale, elles doivent comptabiliser les montants contestés dans l'attente des décisions des douanes ou de précisions sur la politique applicable.

Le Royaume-Uni est directement concerné, car le whisky écossais est l'un de ses produits d'exportation les plus connus et l'Inde figure parmi les marchés des spiritueux les plus importants au monde en matière de croissance. Tout différend sur l'application par les douanes indiennes des modalités de l'accord commercial pourrait avoir des conséquences pour les exportateurs, les embouteilleurs indiens et les distributeurs des deux côtés de la chaîne d'approvisionnement.

Business Today a indiqué que son article s'appuyait sur les conclusions de Reuters, notamment sur des entretiens avec huit sources et sur un document officiel. Selon les informations fournies, le document administratif d'origine n'a pas pu être vérifié directement de manière indépendante. Une incertitude subsiste donc quant à la formulation officielle exacte à l'origine de la décision douanière, alors même que la charge de 162,5 % rapportée a attiré l'attention des producteurs et des responsables du commerce.

L'affaire met également en lumière un point plus précis qui importe aux importateurs : la charge rapportée ne doit pas être considérée comme un taux applicable à l'ensemble du whisky écossais vendu en Inde. Le problème décrit dans l'article concerne des importations spécifiques de whisky en vrac dont le classement est contesté, et non tous les whiskies en bouteille entrant dans le pays. Cette distinction devrait rester centrale tandis que les entreprises et les responsables poursuivent leurs discussions sur l'application de l'accord commercial à ces produits.